

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 mai 2007

DELIBERATION

OBJET : Ecole de Musique – tarifs année scolaire 2007-2008

Il est proposé de modifier les tarifs de l'Ecole de Musique à compter du 1^{er} septembre 2007 selon les principes suivants :

- Augmentation globale de 2% ;
- Extension de l'application du quotient familial aux adultes ploemeurois ;
- Mise en place d'un tarif dégressif pour le 4^{ème} enfant ;
- La dégressivité des tarifs est étendus aux élèves de plus de 18 ans étudiants ou demandeurs d'emplois à charge de leurs parents ;
- Mise en place d'un tarif unique pour les adultes et enfants extérieurs, hors convention avec la Ville de Larmor Plage.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale» et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE les tarifs proposés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Loïc LE MEUR